



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

## Formation 2018

### Les conditions d'entrée et de séjour en France des Etrangers non UE

#### PRESENTATION / CONTEXTE

Les conditions d'entrée et de délivrance d'une carte de séjour aux étrangers non ressortissants communautaires sont précisément réglementées dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et varient relativement peu d'une majorité politique à l'autre contrairement à certaines idées reçues.

Cependant leur application peut se durcir ou au contraire s'assouplir selon le contexte et les périodes. Connaître les différentes catégories d'étrangers bénéficiant d'un droit à une carte de séjour et les conditions à remplir pour chacune de ces catégories revêt une importance particulière pour leur offrir un accompagnement adapté.

Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleurs sociaux dans le droit au séjour des étrangers non communautaires.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Les conditions d'entrée sur le territoire français (regroupement familial, étudiants, salariés, etc.)
- Distinguer le droit applicable aux étrangers non UE membres de famille d'un citoyen européen et le droit commun applicable aux seuls étrangers non UE
- Présentation des principaux titres de séjour prévus par le CESEDA selon les différentes catégories :
  - o La délivrance d'une carte de séjour aux jeunes étrangers à leur majorité.
  - o La carte de séjour délivrée en raison des attaches familiales en France (conjoint de Français, parent d'enfant français, ascendant ou enfant majeur d'un Français, étranger ayant toutes ses attaches familiales en France, membres de famille d'un réfugié, etc.)
  - o L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
  - o La carte de séjour délivrée aux étrangers justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de violences conjugales, de proxénétisme ou de la traite des humains.
  - o Les statuts particuliers (étudiant, visiteur, etc.)
  - o Présentation rapide des régimes spéciaux (accords franco-algérien et franco-marocain)



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

## **OBJECTIFS**

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)

## **NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES**

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéan, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

## **MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

#### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

**INTERVENANT(E-S) :** **HERVE GOUYER** - Formateur et responsable du pôle juridique d'Espace ; **SUZANNE GUEVREMONT & FEDERICO COLOMBO** - Formateurs et juristes à Espace.

**MODALITES PRATIQUES :** voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>